

MANDAT DU
Groupe de travail Risques naturels (PLANALP)
POUR LA PÉRIODE 2023-2024
(COMPRISE ENTRE LA XVII^e ET LA XVIII^e RÉUNION DE LA
CONFÉRENCE ALPINE)

1. Remarques introductives

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les résoudre

Les catastrophes naturelles, tout comme les dommages qui en découlent, augmentent en nombre et en étendue. L'un des principaux défis dans ce contexte est celui du changement climatique, qui influe fortement sur les conditions de risques naturels. Toutefois, le développement d'une nouvelle culture du risque comprend aussi la prise de conscience qu'il existe des limites techniques et économiques à la protection contre les risques naturels. Cette protection est une problématique transversale et exige des solutions et des mécanismes innovants, spécialement pour aider les acteurs et actrices locaux et régionaux à trouver des stratégies durables de prévention au-delà des frontières nationales et à mieux préparer les populations aux conséquences des catastrophes futures.

L'échange, le transfert et la mise en œuvre pilote, au sein de la région alpine, de ces outils et mécanismes innovants et efficaces sont des dispositifs indispensables à une bonne gestion des risques.

2. Objectifs

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII^e Conférence alpine

Fondamentalement, la nature ne peut pas être contrôlée, ni gérée, ni même optimisée. La seule chose qui puisse être améliorée est la façon dont les êtres humains affrontent les risques. PLANALP identifiera, dans tous les pays alpins, des exemples de bonnes pratiques en matière de communication des risques à l'intention des populations vivant dans des zones touchées par les risques naturels. Dans ce mandat, l'un des objectifs de PLANALP est de former, au sein du Groupe de travail, des partenariats entre les pays membres, en vue de transférer des exemples de bonnes pratiques entre les pays alpins et de les mettre en œuvre dans des initiatives pilotes. PLANALP élaborera des critères de base pour évaluer la réussite du transfert de connaissances et de la mise en œuvre pilote. Les résultats constitueront un benchmark important pour les échanges internationaux et transfrontaliers sur l'utilisation et l'applicabilité des instruments de communication dans les domaines des risques naturels et de l'adaptation au changement climatique.

3. Résultats attendus

Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs
<ul style="list-style-type: none">• Collecte de bonnes pratiques de communication des risques, à l'intention des populations vivant dans des zones touchées par les risques naturels ;• Environ 3 partenariats (duos, trios) pour assurer le transfert d'un certain nombre de bonnes pratiques, en vue de transférer l'expertise en communication des risques naturels et en adaptation au changement climatique ;• Critères de base pour évaluer le succès du transfert de connaissances et de la mise en œuvre ;• Mise en œuvre pilote, dans un autre pays alpin, d'exemples de bonnes pratiques ;• Évaluation du processus de mise en œuvre.

4. Méthode de travail

Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons établis)
Réunion printemps 2023 : Collecte des bonnes pratiques et rapports des pays Réunion automne 2023 : Sélection d'exemples, formation de partenariats et rapports des pays Réunion printemps 2024 : Développement des critères d'évaluation de base et rapports des pays Réunion été 2024 : Description du statu quo de la mise en œuvre des projets et rapports des pays Poursuite de la mise en œuvre pendant le prochain mandat 2025-2026 (résultats concrets de la mise en œuvre pilote et évaluation).

5. Coopération

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus
PLANALP coopèrera avec les parties prenantes concernées pour décider des bonnes pratiques qui seront transférées dans le cadre des partenariats : <ul style="list-style-type: none">• Comité consultatif sur le climat alpin – pour aligner sur le Plan d'action climat 2.0 les initiatives envisagées en matière de processus et de mise en œuvre pilote.• Groupe de travail Protection des sols – pour exploiter des synergies dans la mise en œuvre des objectifs concernant l'adaptation au changement climatique et la prévention en matière d'utilisation des sols.• Administrations nationales – suivant leur rôle dans les exemples sélectionnés de bonnes pratiques, pour impliquer dans la mise en œuvre, par exemple, les divisions « communication » des administrations nationales.• Parties prenantes locales et régionales – pour soutenir les initiatives de mise en œuvre de la communication dans les régions pilotes/les municipalités.

- GA 8 de la SUERA (les réunions dos-à-dos sont très fructueuses et devront être poursuivies) – pour tirer profit de l'expérience, des connaissances et des rapports des pays.
- Groupe de travail FAO/CEF sur la gestion des bassins versants de montagne – pour promouvoir le développement durable dans les bassins versants de montagne et l'utilisation rationnelle des ressources en sols et en eau.
- UIIRF/Unité 8.03.00 – Aléas naturels et gestion des risques, pour explorer de nouveaux concepts, modèles et outils en vue d'améliorer la résilience des forêts naturelles et urbaines.

6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

Le nouveau mandat se fixe de collecter, sélectionner et transférer des exemples réussis de communication, d'un pays alpin à l'autre, de connaissances spécialisées. Le but est d'apprendre l'un de l'autre et d'améliorer la communication entre PLANALP et le public concerné. Outre la mise en œuvre de ces activités de communication, les membres de PLANALP veillent à :

- Renforcer la présentation en ligne du groupe sur la page d'accueil de la Convention alpine
- Coopérer avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine pour diffuser des informations par le biais de son site web et de ses réseaux sociaux.
- Promouvoir des efforts pour contribuer activement à des conférences et à des réunions d'experts et présenter le travail du Groupe de travail.
- Assurer une communication harmonisée des résultats clés des études de ces dernières années et actualiser la présentation des produits dans tous les pays alpins.

7. Lien vers le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

PLANALP contribue tout particulièrement aux domaines prioritaires « action climatique » et « qualité de vie », en se concentrant sur l'atténuation des risques naturels et sur l'adaptation au changement climatique, pour fournir ainsi un espace de vie également pour les générations futures.

8. Présidence

La Présidence sera assurée par l'Autriche.